

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2022

VISANT À ABOLIR LA CORRIDA : UN PETIT PAS POUR L'ANIMAL, UN GRAND PAS
POUR L'HUMANITÉ - (N° 329)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 309

présenté par
M. Gillet

TITRE

Rédiger ainsi le titre :

« d'un député qui ne connaît pas l'identité de nos territoires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à donner un titre plus cohérent à la présente proposition de loi.